

- **Bénéficiaire** : tout mineur de moins de 18 ans de nationalité française
- **La carte nationale d'identité** :
 - n'est pas obligatoire pour voyager sur le territoire national,
 - est obligatoire pour toute sortie du territoire national vers les pays de l'Union Européenne et quelques autres pays. *Vérifier le site internet du Ministère des Affaires Etrangères, rubrique « Conseils aux voyageurs » pour s'assurer des conditions d'entrée et de séjour dans le pays de destination.*
- **Durée de validité** : 10 ans
- **Coût** : - Première demande ou Renouvellement : gratuit
 - En cas de Perte ou Vol : 25€
- **Dépôt de la demande** :
 - En mairies équipées d'un Dispositif de Recueil – sur RdV : tel : **05.49.81.17.00** (prévoir 30 mn)
 - Présence exigée du mineur, accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) qui devra elle-même être munie d'une pièce d'identité (cni ou passeport).
- **Possibilité de préparer le dossier en ligne** : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- **Délais d'obtention** : 3 semaines/1 mois.
- **Remise de la carte d'identité** : présence exigée si + de 12 ans.
- * Vérifier si l'acte de naissance est nécessaire : site « COMEDEC – Villes adhérentes à la Dématérialisation »

CNI - 1ère demande -

Pièces à fournir en fonction de la possession éventuelle d'un passeport

Si l'enfant possède un passeport		Si l'enfant ne possède pas de passeport
Le passeport est valide	Le passeport est périmé	
2 photos d'identité identiques de – de 6 mois et <u>conformes aux normes exigées</u>	2 photos d'identité identiques de – de 6 mois et <u>conformes aux normes exigées</u>	2 photos d'identité identiques de – de 6 mois et <u>conformes aux normes exigées</u>
Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original	Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original	Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original
Justificatif de domicile <u>récent</u> du parent : original + photocopie	Justificatif de domicile <u>récent</u> du parent : original + photocopie	Justificatif de domicile <u>récent</u> du parent : original + photocopie
Passeport de l'enfant : original	Passeport biométrique ou électronique périmé depuis moins de 5 ans	Acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original *
	Si le passeport est plus ancien : Acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original *	Si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française : original + photocopie
	Si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française : original + photocopie	

CNI - Renouvellement -

Pièces à fournir en fonction de la date de délivrance de l'ancienne carte

La carte d'identité est récente (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)	La carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans		
	Si l'enfant a un passeport valide	Si l'enfant a un passeport périmé	Si l'enfant n'a pas de passeport
Ancienne carte d'identité : original	Ancienne carte d'identité : original	Ancienne carte d'identité : original	Ancienne carte d'identité : original
2 photos d'identité identiques de – de 6 mois et <u>conformes aux normes</u>	2 photos d'identité identiques de – de 6 mois et <u>conformes aux normes</u>	2 photos d'identité identiques de – de 6 mois et <u>conformes aux normes</u>	2 photos d'identité identiques de – de 6 mois et <u>conformes aux normes</u>
Justificatif de domicile <u>récent</u> : original + photocopie	Justificatif de domicile <u>récent</u> : original + photocopie	Justificatif de domicile <u>récent</u> : original + photocopie	Justificatif de domicile <u>récent</u> : original + photocopie
Pièce d'identité du parent demandeur : original	Pièce d'identité du parent demandeur : original	Pièce d'identité du parent demandeur : original	Pièce d'identité du parent demandeur : original
	Passeport sécurisé : original	Passeport sécurisé (biométrique ou électronique valide ou périmé depuis moins de 5 ans) : original	Acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original *
		Si le passeport est plus ancien : acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original *	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : justificatif de nationalité française: original + photocopie
		Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : justificatif de nationalité française: original + photocopie	

CNI - Renouvellement / PERTE			
<i>Pièces à fournir en fonction de la possession éventuelle d'un passeport</i>			
Objet	Si l'enfant possède un passeport		Si l'enfant n'a pas de passeport
	Le passeport est valide	Le passeport est périmé	
Photos	2 photos d'identité identiques de – de 6 mois et <u>conformes aux normes</u>	2 photos d'identité identiques de – de 6 mois et <u>conformes aux normes</u>	2 photos d'identité identiques de – de 6 mois et <u>conformes aux normes</u>
Domicile	Justificatif de domicile <u>récent</u> : original + photocopie	Justificatif de domicile <u>récent</u> : original + photocopie	Justificatif de domicile <u>récent</u> : original + photocopie
Pièce d'identité du parent	Pièce d'identité du parent demandeur : original	Pièce d'identité du parent demandeur : original	Pièce d'identité du parent demandeur : original
Déclaration de perte	Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01	Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01	Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01
Timbres fiscaux	25 € en timbres fiscaux ou par dématérialisation : https://timbres.impots.gouv.fr/	25 € en timbres fiscaux ou par dématérialisation : https://timbres.impots.gouv.fr/	25 € en timbres fiscaux ou par dématérialisation : https://timbres.impots.gouv.fr/
Document d'identité	Passeport de l'enfant : original	Passeport biométrique ou électronique de l'enfant périmé depuis moins de 5 ans : original	-
État civil	-	Si le passeport est plus ancien : Acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original *	Acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois(extrait avec filiation ou copie intégrale) : original *
Nationalité française	-	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française : original + photocopie	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française : original + photocopie

CNI - Renouvellement / VOL			
<i>Pièces à fournir en fonction de la possession éventuelle d'un passeport</i>			
Type de document	Si l'enfant possède un passeport		Si l'enfant n'a pas de passeport
	Le passeport est valide	Le passeport est périmé	
Photos	2 photos d'identité identiques de – de 6 mois et <u>conformes aux normes</u>	2 photos d'identité identiques de – de 6 mois et <u>conformes aux normes</u>	2 photos d'identité identiques de – de 6 mois et <u>conformes aux normes</u>
Domicile	Justificatif de domicile <u>récent</u> : original + photocopie	Justificatif de domicile <u>récent</u> : original + photocopie	Justificatif de domicile <u>récent</u> : original + photocopie
Pièce d'identité du parent	Pièce d'identité du parent demandeur : original	Pièce d'identité du parent demandeur : original	Pièce d'identité du parent demandeur : original
Déclaration de vol	Déclaration de vol : original + photocopie	Déclaration de vol : original + photocopie	Déclaration de vol : original + photocopie
Timbres fiscaux	25 € en timbres fiscaux ou par dématérialisation : https://timbres.impots.gouv.fr/	25 € en timbres fiscaux ou par dématérialisation : https://timbres.impots.gouv.fr/	25 € en timbres fiscaux ou par dématérialisation : https://timbres.impots.gouv.fr/
Document d'identité	Passeport de l'enfant : original	Passeport biométrique ou électronique de l'enfant périmé depuis moins de 5 ans : original	-
État civil	-	Si le passeport est plus ancien : Acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original *	Acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois(extrait avec filiation ou copie intégrale) : original *
Nationalité française	-	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française : original + photocopie	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française : original + photocopie

* Justificatif de domicile et de résidence

Si vous possédez un justificatif de domicile à votre nom (cas le plus fréquent) :

- facture récente d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe ou mobile)
- ou quittance d'assurance pour le logement (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile);
- ou avis d'imposition ou de non-imposition
- ou acte de propriété ou un contrat de location en cours de validité.

Si vous habitez chez un particulier (parents, amis... etc.) :

- document fourni par l'hébergeant attestant sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de trois mois
- et une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile de l'hébergeant
- et un document officiel montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant (permis de conduire, feuille d'imposition, carte de sécurité sociale, titre d'allocations familiales, document de l'Agence Nationale pour l'Emploi).

Si vous résidez à l'hôtel :

- attestation du gérant ou du directeur de l'hôtel
- et une pièce officielle, au nom de l'utilisateur portant la même adresse (permis de conduire, feuille d'imposition, carte de sécurité sociale, titre de pension, titre d'allocations familiales, document de l'Agence Nationale pour l'Emploi).

Si vous logez dans une caravane :

- acte de propriété du terrain ou bail de location
- et une pièce officielle au nom des intéressés portant la même adresse.

Si vous êtes sans domicile stable (ou sans domicile fixe : SDF) : vous pouvez, sous certaines conditions, élire domicile auprès :

- des organismes et associations humanitaires (ATD quart monde, Secours catholique...) ou gérant des centres d'accueil ou d'hébergement et agréés à cet effet,
- des centres communaux d'action sociale (CCAS) et des services départementaux d'aide sociale,
- des associations agréées pour recevoir les demandes de RSA.

Il sera fait mention sur la CNI sécurisée de l'adresse de cet organisme, pas sa dénomination.

* Justificatif de la qualité du représentant légal du mineur

Dans le cas de parents mariés : extrait d'acte de naissance du mineur datant de – de 3 mois, comportant la mention du nom et du prénom des parents.

Dans le cas de parents séparés :

- copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale
- ou ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.

Dans le cas de parents non mariés :

- extrait d'acte de naissance datant de – de 3 mois, comportant la filiation mentionnant la reconnaissance par le père avant les 1 an du mineur
- ou déclaration conjointe d'exercice de l'autorité parentale
- ou copie de la décision de justice concernant l'autorité parentale.

Dans le cas de l'exercice de l'autorité parentale par un tiers : copie de la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale.

Dans le cas d'un mineur sous tutelle : copie de la décision du conseil de famille ou copie de la décision de justice désignant le tuteur.